

**Lien utile :**

- ▶ <http://www.inrs.fr/dms/inrs/CatalogueAffiche/TI-A-775/A775.pdf>

## Définition

On appelle accident exposant au sang (AES) toute exposition accidentelle à du sang ou à un liquide biologique lors d'une effraction cutanée (*piqûre ou coupure*) ou d'une projection sur une muqueuse ou sur une peau lésée.

## Risques liés à l'exposition au sang

Les risques infectieux sont nombreux : Hépatite B, hépatite C, HIV ....

Ci joint une plaquette d'information sur la conduite à tenir en cas d'exposition aux produits sanguins à afficher dans les services :

- techniques
- collecte d'ordures ménagères,
- déchetterie,
- nettoyage,
- service d'aide à domicile...

Il est indispensable que les tests soient réalisés dans les délais prescrits pour prétendre à une réparation au titre des accidents de service, en cas de séroconversion\* (\* : *l'organisme mis en présence d'un virus réagit en sécrétant des anticorps spécifiques*).

Le suivi médical sera assuré par le médecin traitant en lien avec le médecin de prévention.

## Prévention

Les **équipements de protection individuelle** tels que les gants jetables, des gants anti coupures, des lunettes, des pinces, pelle pour éviter tout contact direct, **la vaccination** hépatite B sont autant de moyens de prévention contre ces accidents.

*Exemple : dans le cas de la collecte des ordures ménagères, utiliser des containers plutôt que des sacs poubelles.*

**Trousse de secours** : Il convient d'adapter la trousse de secours aux risques existants ; elle doit être mise à jour régulièrement ; le médecin de prévention pourra vous y aider (*cf fiche technique du CDG33*).

- 📁 **Document à télécharger sur [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)**  
Accueil > Santé / Prévention > Médecine préventive > **Documentation**  
- [CP\\_FIC\\_trousse\\_secours.pdf](#)

**En cas d'accident : contacter le 15**

Documents utiles à télécharger sur [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)